

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gaudens dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, à 21 H 00.

M. Benoît CAMPO-CASTILLO est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel.

PRESENTS :

Maire-Président : Jean-Yves DUCLOS

Adjoint : Magali GASTO-OUSTRIC, Jean-Luc SOUYRI, Isabelle RAULET, Eric HEUILLET, Dominique PONS, Alain PINET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA

Conseillers municipaux : Yvon NASSIET, Annie NAVARRE, Michel JAMAIN, Jean SUBRA, Jean-Luc PITIOT, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Annette DEGOUL, Béatrice MALET, Corinne BRUNET, Céline RICOUL, Jean-Michel BAUX, Nathalie MORENO, Stéphanie DE ROSSO, Nicolas ABADIE, Benoît CAMPO-CASTILLO, Jean-Raymond LEPINAY, Yves LOUIS, Catherine MOUNIELOU-AUBAN, Noëlle TOULOUSE

ABSENTS :

Conseillers municipaux : Robert LACROIX, Michel PEREZ, Marie-Pierre BACARISSE

Ont donné procuration :

Robert LACROIX	à	Jean-Luc PITIOT
Michel PEREZ	à	Jean-Raymond LEPINAY
Marie-Pierre BACARISSE	à	Noëlle TOULOUSE

En préambule,

M. le Maire souhaite un

prompt rétablissement à M. Jean-Christophe THOMAS, du Journal La Dépêche, qui est souffrant.

Le compte-rendu de la séance du 21 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait une présentation détaillée par une projection des documents relatifs à la session budgétaire. Il fait état du redressement financier rapide et massif qui se traduit par :

- un excédent de tous les comptes de la commune en 2015, pour un montant total de 1 072 317 euros.
- une diminution considérable des dépenses de fonctionnement de la ville : - 2,5 millions d'euros par an par rapport à 2013, soit une baisse du train de vie de la commune de 15 %.
- une mobilisation des subventions auprès des partenaires financiers.

Ce redressement permet

- une stabilisation des taux d'imposition communaux en 2016.
- une accélération des travaux de modernisation : 3,5 millions d'euros d'investissement en 2016 (réaménagement de voies communales, réfection de la Place Jean Jaurès, traitement des entrées de ville, modernisation du parcours sportif boulevard des Pyrénées, travaux au Musée, aux écoles, à l'abattoir, etc.

A la fin de l'exposé et avant de procéder au vote, M. le Maire annonce qu'une réunion publique sur l'évolution des finances de la Ville aura lieu le mardi 10 mai 2016, à 19 h 00, Salle du Belvédère.

FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX DES TAUX D'IMPOSITION 2016

M. le Maire présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale et vu la loi des finances de l'Etat,

Vu le redressement financier rapide et massif de la commune depuis 2014,

Vu que les baisses des dotations de l'Etat versées à notre commune seront entièrement financées par des économies budgétaires réalisées,

Vu la commission des finances en date du 4 avril 2016,

Je vous demande de bien vouloir en conséquence

STABILISER les taux d'imposition en 2016.

Donc FIXER les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2016	Taux en % 2016	Produits
Taxe d'habitation	18 087 000	11.17	2 020 318
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17 893 000	28.30	5 063 719
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74 600	99.92	74 540
Total			7 158 577

ADOPTE

PROVISION POUR GARANTIE D'EMPRUNT SEM EPICURE

M. le Maire présente le rapport suivant :

En 2016, la SEM EPICURE a été placée en liquidation judiciaire en raison d'un état de cessation des paiements.

Au passif, subsiste un emprunt du Crédit Foncier de France pour un capital restant dû de 5,4 millions d'euros, garanti à 100 % par la commune de Saint-Gaudens.

Pour faire face à ce passif, figurent à l'actif immobilisé les constructions du Centre André Mathis occupées par l'ASEI(valeur d'origine : 5,35 millions).

Toutefois, il existe un risque de reste à charge à la suite des opérations de liquidation qui pourrait entraîner un appel à la caution apportée par la commune.

Cependant, cette caution comporte des irrégularités manifestes qui remettent en question sa validité et qui pourraient aboutir à son annulation par les juridictions compétentes.

En effet, comme décidé par le Conseil Municipal du 1^{er} février 2016 qui a autorisé le maire « ... en cas de mise en jeu de la garantie d'emprunt par le Crédit Foncier de France de saisir le Tribunal de Grande Instance territorialement compétent pour demander la nullité de la caution apportée à la SEM EPICURE, qui comporte des irrégularités manifestes dont la quotité garantie en 2009, qui n'aurait dû être que de 50 % et non de 100 % en vertu des articles L 2252-1 et D 1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cela est confirmé par une décision du Conseil d'Etat n° 208545 du 19 mai 2000.

De plus, les indemnités de remboursement anticipé suivant l'article 10-2 du contrat de garantie d'emprunt du 12 février 2009 ne correspondent pas aux caractéristiques prévues par la délibération d'autorisation de garantie. En 2009, le Maire n'était donc pas habilité par le conseil municipal pour signer ce type de contrat de garantie d'emprunt, sachant que ces indemnités constituent une condition substantielle du contrat. En effet, dans la délibération, il est fait état d'une indemnité de remboursement anticipé représentant 3 % du capital restant dû (soit aujourd'hui 165 000 euros) avec modèle de délibération à l'appui du Crédit foncier de France transmis par télécopie.

Or, le contrat signé par le Maire précédent prévoit une indemnité actuarielle de remboursement anticipé à payer estimée actuellement à 3,7 millions d'euros (représentant 67 % du capital restant dû, soit vingt-deux fois plus que ce qui était autorisé par le conseil municipal).

Enfin, le conseil municipal a approuvé un principe de cautionnement sans disposer de la proposition de prêt, comme cela est attesté par la délibération d'adoption qui prévoit une fourchette de taux et non un taux précis.

Aussi, une question préjudicielle devra être posée par le Tribunal de Grande Instance au Tribunal

Administratif concernant la légalité des délibérations du 11 février 2008 et du 27 juin 2008. ».

Toutefois, par principe de précaution et au regard des discussions engagées durant la phase amiable de la liquidation et de la situation exposée ci-dessus, il est proposé de constituer une provision budgétaire à hauteur d'un million d'euros.

Il est proposé au conseil municipal, suite à la délibération du 1^{er} février 2016,
D'INSCRIRE une provision budgétaire d'un million d'euros pour faire face à ce risque au budget 2016.

ADOPTE

BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016

M. le Maire présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 21 mars 2016,

Après avis de la commission des finances du 4 avril 2016

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le budget primitif pour l'exercice 2016 au titre du Budget Principal comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	23 118 795,60	23 118 795,60
Investissement	11 531 688,22	11 531 688,22
TOTAL	34 650 483,82	34 650 483,82

Abstentions : Michel PEREZ, Jean-Raymond LEPINAY, Yves LOUIS, Marie-Pierre BACARISSE,
Catherine MOUNIELOU-AUBAN, Noëlle TOULOUSE

ADOPTE

BUDGET BATIMENTS PRODUCTIFS DE REVENUS
BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016

M. le Maire présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 21 mars 2016,

Après avis de la commission des finances du 4 avril 2016

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le budget primitif pour l'exercice 2016 au titre du budget Bâtiments productifs de revenus
comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	353 019,92	353 019,92
Investissement	2 010 267,90	2 010 267,90
TOTAL	2 363 287,82	2 363 287,82

Abstentions : Michel PEREZ, Jean-Raymond LEPINAY, Yves LOUIS, Marie-Pierre BACARISSE,
Catherine MOUNIELOU-AUBAN, Noëlle TOULOUSE

ADOPTÉ

ABATTOIR : TARIFS D'ABATTAGE

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Tarifs d'abattage :

Il convient de réviser les tarifs d'abattage appliqués à l'abattoir. Afin de suivre l'évolution des charges, il est proposé une augmentation de 1,5 % des tarifs d'abattage.

Je vous demande, après avis de la commission des finances du 4 avril 2016,

DE FIXER à compter du 1^{er} mai 2016 les tarifs suivants :

	Tonnage annuel	engagé	engagé	NON engagé	NON engagé
		tarif 2015	Nxtarif 2016	tarif 2015	Nxtarif 2016
bovins	de 0 à 100T	233,64	237,14	269,13	273,16
	de 100 à 500T	215,72	218,95	251,21	254,98
	de 500 à 1000T	207,56	210,67	243,05	246,7
	de 1000 à 1500T	205,97	209,05	241,46	245,08
	plus de 1500T	201,02	204,03	236,51	240,05
Veaux	de 0 à 100T	256,02	259,86	291,04	295,4
	de 100 à 500T	239,82	243,41	275,31	279,43
	de 500 à 1000T	226,9	230,3	262,39	266,32
	plus de 1000T	217,41	220,67	252,9	256,69
Ovins	de 0 à 50T	450,86	457,62	486,35	493,64
	de 50 à 100T	437,69	444,25	473,18	480,27
	de 100 à 200T	429,53	435,97	463,02	469,96
	plus de 200T	420,02	426,32	455,51	462,34
Porcs	de 0 à 50T	220,91	224,22	256,2	260,04
	de 50 à 100T	207,71	210,82	243,2	246,84
	de 100 à 500T	194,7	197,62	230,19	233,64
	plus de 500T	193,1	196	228,59	232,01

Abattage familiaux

	Tarif 2015	Nx Tarif 2016
Bovins	298,04	302,51
Veaux	329,19	334,12
Ovins	640,7	650,31
Porcs	329,19	334,12

**CUIRS et PEAUX en provenance des abattages familiaux
sans demande spécifique de la part du propriétaire
les cuirs et peaux seront commercialisés pour
le compte de l'abattoir**

Tarif Contrat :

En décembre 2013, des tarifs conditionnés à de nouveaux contrats d'engagement de tonnage, caution bancaire et garantie de tonnage minimum, ont été mis en place.

Aujourd'hui, la contractualisation concerne seulement l'abattage de veaux.

Afin de favoriser l'adhésion des clients à ce type de contrat nous garantissant leurs engagements au minimum pour cinq ans, il vous est proposé, après avis de la commission des finances du 4 avril 2016, de revoir les tonnages et les tarifs.

Espèce	Tonnage mini/an	Nv Tonnage mini/an 2016	Tarif Contrat	Nv tarif contrat 2016

Bovins	1 500	1 500	190,00 €/T	198,00 €/T
Veaux	500	400	188,50 €/T	188,50 €/T
Ovins	200	200	410,00 €/T	425,00 €/T
Porcs	500	300	183,00 €/T	195,00 €/T

ADOPTE

BUDGET PRIMITIF 2016
BUDGET ABATTOIRS

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 21 mars 2016,
Après avis de la commission des finances du 4 avril 2016,

Je vous demande de bien vouloir

ADOPTER le budget primitif pour l'exercice 2016 au titre du budget Abattoir comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	3 530 463,61	3 530 463,61
Investissement	1 244 935,95	1 244 935,95
TOTAL	4 775 399,56	4 775 399,56

ADOPTE

ABATTOIR : TARIF LOCATION BUREAUX

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

De nouveaux bureaux ont été entièrement restaurés pour accueillir le personnel administratif et commercial d'un client usager.

Ces locaux sont constitués d'un réfectoire, d'un local à linges, de deux vestiaires avec douches et toilettes, d'un local rangement, de six bureaux, pour une surface totale de 135 m².

Il sera établi un contrat de location. Le montant proposé est de 500 € hors taxes par mois, charges comprises.

Il vous est proposé, après avis de la commission des finances du 4 avril 2016,

DE FIXER à 500 € HT/mois le tarif de location des bureaux.

D'AUTORISER la signature du contrat de location.

ADOPTE

POOL ROUTIER ET TRAVAUX D'URBANISATION
EMPRUNT SIVOM 2016

M. le Maire présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la Maîtrise d'ouvrage du SIVOM de travaux d'édilité et/ou d'opérations d'aménagement des dépendances des routes départementales en agglomération, le SIVOM réalise des opérations à hauteur de 876 000 euros dont principalement :

- Avenue du Président François Mitterrand : 601 800 €
- Giratoire place du Maréchal Juin : 44 300 €

- Trottoirs rue de la République : 132 800 €
- Avenue du Maréchal Joffre : 37 800 €
- Carrefour surélevé Avenue de Boulogne : 32 900 €
- Carrefour surélevé Avenue de Saint-Plancard : 14 700 €

Dans le cadre du pool routier 2016 relatif aux investissements sur la voirie communale, la part restant à la charge de la commune après subventions du Conseil Départemental s'élève pour l'année 2016 à 124 000 euros.

Le total des opérations à charge de la commune est donc de 1 000 000 euros.

Cette somme de 1 000 000 euros fera l'objet d'un emprunt sur vingt ans du SIVOM pour le compte de la commune.

A ce titre, il est proposé la possibilité d'un paiement en vingt annuités (avec une 1^{ère} annuité en 2017).

Je vous propose en conséquence :

D'APPROUVER le mode de paiement en vingt annuités avec une 1^{ère} annuité en 2017.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente.

Abstentions : Michel PEREZ, Jean-Raymond LEPINAY, Yves LOUIS, Marie-Pierre BACARISSE, Catherine MOUNIELOU-AUBAN, Noëlle TOULOUSE

ADOPTE

BAIL GRETA LOCAUX 73 RUE DE LA REPUBLIQUE

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Suite au transfert prochain du personnel municipal des services culturels, fêtes et animations et sports à l'Hôtel de Ville, les locaux situés au 1^{er} étage du 73 rue de la République seront libres.

Aussi, il est proposé de louer, à compter du 1er juillet 2016, ces bureaux municipaux au GRETA Midi-Pyrénées Sud, Antenne de Saint-Gaudens.

Le loyer annuel sera de 24 480 euros plus les charges, pour une superficie de 272 m² (locaux du 1^{er} étage et sous-sol) , avec un paiement mensuel.

Il vous est donc demandé :

D'ACCEPTER les termes de ce contrat de location à compter du 1^{er} juillet 2016.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à signer tout document visant à la concrétisation de la présente délibération.

ADOPTE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2016

M. HEUILLET présente le rapport suivant :

Vu le vote du budget primitif 2016 en date du 4 avril 2016,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 4 avril 2016,

Vu les demandes de subventions effectuées par les différentes associations,

Il est proposé au conseil municipal,

DE VERSER les subventions de fonctionnement aux associations, selon la répartition ci-jointe.

DE DIRE que les crédits sont prévus au BP 2016, au chapitre 65.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Ne prend pas part au vote pour la subvention Amicale du Quartier Abbai : Yvon NASSIET

ADOPTE

JUMELAGE BARBASTRO / SAINT- GAUDENS PARTICIPATION ECHANGE SCOLAIRE

Mme CAZES présente le rapport suivant :

Dans le cadre du jumelage entre Saint-Gaudens et Barbastro, les échanges scolaires, qu'il s'agisse des écoles primaires comme des collèges, perdurent grâce à la motivation et la volonté de la communauté enseignante.

Cette année, ce sont de jeunes collégiens du Colegio San Vicente qui viennent à la rencontre de leurs homologues de Sainte Thérèse lors d'un séjour intensif, studieux et culturel.

La Ville de Saint-Gaudens a toujours encouragé et soutenu ces initiatives.

C'est à ce titre qu'il vous propose, après avis de la commission des finances du 4 avril 2016, DE VERSER une aide financière d'un montant de 350 euros à l'OGECE Sainte Thérèse.

ADOPTE

TRAVAUX ECOLES – SIGNATURE DES MARCHES

M. GUILLERMIN présente le rapport suivant :

La Ville de Saint-Gaudens a décidé de procéder à des travaux dans les écoles communales. Cette opération, d'un montant total estimatif de 805 000 euros HT est déjà subventionnée par le Conseil Départemental et fait l'objet aujourd'hui d'un examen par l'État dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

La première phase portera sur des travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité dans les écoles communales, et en particulier :

- Le changement des menuiseries extérieures de l'école des Gavastous, de l'école maternelle de la Résidence et de l'école élémentaire des Caussades,
- La création de faux plafonds isolés dans l'école élémentaire de la Résidence, y compris sous le préau,
- Les travaux de mise en accessibilité de l'école maternelle du Pilat, de l'école des Gavastous, et des écoles élémentaires du Pilat 1 et 2

Pour ce faire, la ville a lancé un marché à procédure adaptée le 4 mars 2016 composé de trois lots :

Lot 1	Menuiseries extérieures
Lot 2	Isolation des plafonds
Lot 3	Accessibilité

Il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises les mieux disantes :

LOT 1 – Menuiseries extérieures

Entreprise SAS-RB DIFFUSION BATIMAN – 2 Bd des Troubadours du Comminges – 31800 Saint-Gaudens

pour un montant HT de 84.854.00 Euros

LOT 2 – Isolation des plafonds

Entreprise SARL OLIVEIRA ROGEL – Chemin de Burges – 31210 Ausson

pour un montant HT de 29 838.77 Euros

LOT 3 – Accessibilité

Entreprise COLAS SUD-OUEST – ZI Perbost – 2 route des Chênes – 31800 Labarthe Inard

pour un montant HT de 99 908.74 Euros

Les travaux seront réalisés durant la période estivale.

Il vous est proposé de bien vouloir

ATTRIBUER les trois lots du marché « rénovation thermique et travaux de mise en accessibilité dans les écoles communales » aux entreprises sus mentionnées et signer les marchés correspondants

ADOPTE

**RENOUVELLEMENT PRESTATION DE SERVICES RELATIVE
A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS
AUX COMMUNES DU SAINT-GAUDINOIS**

Mme RIERA présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 22 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention pour la mise en place de la prestation de services relative à l'instruction du droit des sols proposée par la ville de Saint-Gaudens au profit des communes intéressées du Saint-Gaudinois, compétentes en matière d'urbanisme.

Cette convention faisait suite aux conséquences de la loi n° 2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, promulguée le 24 mars 2014, disposant que les communes de moins de 10 000 habitants, membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant au moins 10 000 habitants, ne pouvaient plus bénéficier à compter du 1er juillet 2015 de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'étude technique des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS).

Cette convention était valable pour une année à compter du 1^{er} juillet 2015.

Quatre communes ont conventionné avec la ville de Saint-Gaudens (Villeneuve de Rivière, Savarthen, Labarthe-Inard et Lodes).

Il convient aujourd'hui de procéder au renouvellement des conventions pour la période 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, aux mêmes conditions tarifaires :

Soit contribution annuelle de deux euros par habitant (population municipale de la commune en vigueur au 1^{er} janvier 2016 : INSEE).

Le montant sera facturé à hauteur de 50% dès signature de la convention et le solde au 15 janvier 2017.

Pour les autorisations d'urbanisme délivrées sur les zones d'activités communautaires, un forfait supplémentaire de cent cinquante euros par acte à instruire sera demandé à la commune d'accueil de ces zones d'activités.

Il est proposé au Conseil Municipal

D'AUTORISER le principe de convention pour la mise en place de la prestation de services relative à l'instruction du droit des sols proposée par la ville de Saint-Gaudens au profit des communes intéressées du Saint-Gaudinois, compétentes en matière d'urbanisme.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant.

La convention fixant l'ensemble des modalités s'appliquera à compter du 1er juillet 2016 et ce pour une durée d'un an.

ADOPTE

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

Mme RIERA présente le rapport suivant :

Par convention signée le 10 décembre 2015, la commune autorise la société GRDF (Gaz Réseau Distribution France) à réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux sur la parcelle cadastrée CB 19, lui appartenant. GRDF demande une servitude de passage sous la forme d'une bande de 4 mètres de large sur 19,90 mètres de long (cf plan annexé) sur la parcelle CB 19 afin d'installer une canalisation de gaz en Pehd de diamètre extérieur 63. L'étude notariale POITEVIN est chargée de procéder à la rédaction de l'acte authentique de constitution de servitude et à la publication de cette convention de servitude de passage entre GRDF et la commune de Saint-Gaudens.

Il vous est donc proposé

D'AUTORISER l'installation de la canalisation et la servitude de passage sur la parcelle située à Saint-Gaudens, cadastrée CB 19, rue des Hirondelles.

DE DIRE que tous les frais relatifs à cette opération seront à la charge de GRDF.

DE MANDATER Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à signer tout document visant à la concrétisation de la présente.

ADOPTE

PROJETS D'ACTION EDUCATIVE 2016

Mme CAZES présente le rapport suivant :

Des crédits sont inscrits sur le budget primitif 2016 afin de réaliser des projets d'action éducative dans les écoles maternelles et élémentaires. (P.A.E.)

Il convient aujourd'hui de préciser l'attribution de ces crédits par établissement, au prorata du nombre de classes.

Je vous demande de bien vouloir :

DECIDER d'attribuer au titre des projets d'action éducative les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

NIVEAUX	Nombre de classes	Subvention par classe (euros)	Répartition par établissement/nombre classes (euros)	Montants par niveau (euros)
ELEMENTAIRE				9324,43
CAUSSADES	7	405,41	2837,87	
GAVASTOUS	2	405,41	810,82	
PILAT	10	405,41	4054,10	
RESIDENCE	4	405,41	1621,64	
MATERNELLE				5270,33
CAUSSADES	3	405,41	1216,23	
GAVASTOUS	1	405,41	405,41	
PILAT	5	405,41	2027,05	
RESIDENCE	3	405,41	1216,23	
OLYMPIADES	1	405,41	405,41	
TOTAL GENERAL	36		14594,76	14594,76

ADOPTE

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA SCOLARISATION D'ENFANTS HOSPITALISES ET RESIDANT DANS LA COMMUNE

Mme CAZES présente le rapport suivant :

Cinq enfants de notre commune sont à ce jour hospitalisés dans les structures de soins du secteur II de Psychiatrie Infanto-Juvenile de la Haute-Garonne.

Ces enfants bénéficient d'une scolarité adaptée en hôpital de jour.

C'est à ce titre que le Centre Hospitalier G. Marchant a sollicité la commune de Saint-Gaudens pour une participation financière. Celle-ci permettra d'acquérir le matériel et les supports pédagogiques dont les enfants ont besoin.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir

APPROUVER le versement de cette participation à hauteur de 500 €.

DIRE que les crédits sont inscrits au chapitre 65.

ADOPTE

DETERMINATION DU FORFAIT COMMUNAL AU PROFIT DE L'ECOLE PRIVEE SOUS CONTRAT SAINTE THERESE

Mme CAZES présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2321-2 et L.1523-7,
Vu l'article L442-5 du Code de l'Education,
Vu le décret n°606389 du 22 avril 1960 modifié, et notamment son article 7,
Vu la circulaire n°07-0448 du 06 août 2007,
Vu le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'OGEC école Sainte Thérèse le 10 décembre 1979,

Le législateur prévoit que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge comme celles de l'enseignement public.

En conséquence, la commune, siège de l'établissement, participe aux dépenses de fonctionnement de l'école privée pour les élèves domiciliés sur son territoire, scolarisés dans les classes élémentaires.

Vu la délibération du 18 septembre 2014, lesdites dépenses sont révisées en prenant en compte :

- l'évolution des prix à la consommation constatée par l'INSEE au cours de l'année civile (Janvier 2015/Janvier 2016), soit une hausse de 0,2 %
- les effectifs arrêtés au mois de Septembre pour la rentrée 2015/2016 étaient de 109 élèves soit une hausse de 1,87 %

Par ailleurs, pour l'année 2015, le montant du forfait communal s'élevait à 95 066,43euros,

En conséquence, pour l'année 2016, le montant de la participation due par la commune à l'OGEC Sainte Thérèse sera de 97037,86 euros calculé comme suit:(95066,43euros x1.002x1.0187).

Je vous demande donc de bien vouloir :

FIXER pour l'année 2016, le montant de ladite participation due par la commune à l'OGEC Sainte Thérèse, déterminée comme spécifié ci-dessus, à la somme de 97 037,86 euros,

AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer avec l'école Sainte Thérèse représentée par le Président de l'OGEC et le Chef d'Etablissement Coordonnateur, une convention définissant les modalités du versement de ladite participation nommée couramment forfait communal.

DIRE que la somme de 97 037,86 euros sera attribuée pour 2016.

DIRE que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65.

ADOPTE

DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Mme CAZES présente le rapport suivant :

Le bilan des dépenses de fonctionnement afférentes aux écoles publiques de notre commune fait ressortir un coût par enfant (en élémentaire) et par an d'un montant de 890 euros.

C'est à ce titre qu'il vous est proposé,

DE DEMANDER aux communes extérieures à la Communauté des Communes du Saint-Gaudinois(C.C.S.G), dont les enfants seraient scolarisés dans les écoles publiques de Saint-Gaudens, à compter de l'année 2015/2016, une participation financière du montant précité, au bénéfice de la commune de Saint-Gaudens.

DE DIRE que, s'agissant des communes de la C.C.S.G., cette participation ne serait effectuée qu'en l'absence de réciprocité.

DE PRECISER que le montant de cette participation (890 euros) pourra être révisé en fonction de l'évolution des prix à la consommation constatée par l'INSEE.

Par ailleurs, dans le cadre du schéma de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet et retenu par la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), à savoir la fusion de cinq intercommunalités, s'agissant des communes issues de cette fusion,

DE DIRE que cette participation à compter de l'année 2016/2017 ne serait facturée qu'en l'absence de réciprocité.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la concrétisation de présente.

ADOPTE

MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS POUR L'ABATTOIR

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n° 2014-145 du 3 juillet 2014,

Le 3 juillet 2014, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition entre l'Abattoir et la Ville de Saint-Gaudens pour quatre agents pour la réalisation des tâches suivantes :

- Suivi budgétaire (prévisions et réalisations),
- Versement des rémunérations,
- Suivi des emplois,
- Entretien des bureaux,

Compte tenu de la fin des services communs de ressources humaines avec la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois (CCSG) et des aménagements qui en découlent, il est proposé de mettre un terme à la convention de mise à disposition pour :

- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe (qui mute à la CCSG), à 15% de son temps de travail pour assurer le suivi des contrats des personnels de l'Abattoir, à la date du 30 avril 2016.

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire,

Il est également proposé une convention entre l'Abattoir et la Ville de Saint-Gaudens de mise à disposition pour les mêmes raisons pour :

- 1 attaché principal, à 15% de son temps de travail pour assurer le suivi des contrats des personnels de l'Abattoir du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2016.

La convention précisera, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le projet de convention est soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, L'accord écrit de l'agent mis à disposition y est annexé.

Enfin, fin 2016, il est proposé de poursuivre le principe de la mise à disposition des quatre agents, et donc de renouveler les conventions correspondantes dans la même forme, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 :

- 1 agent du cadre d'emploi des adjoints techniques, à 20% de son temps de travail pour assurer l'entretien des locaux administratifs de l'Abattoir,
- 1 agent du cadre d'emploi des agents de maîtrise, à 50% de son temps de travail pour assurer le suivi financier et budgétaire de l'établissement,
- 1 rédacteur, à 15% de son temps de travail pour assurer le versement des rémunérations des personnels de l'Abattoir,
- 1 attaché principal, à 15% de son temps de travail pour assurer le suivi des contrats des personnels de l'Abattoir.

Il vous est proposé :

D'AUTORISER le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour l'agent concerné la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Abattoir du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2016 pour palier le départ d'un agent.

D'AUTORISER le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour les agents concernés, le renouvellement des conventions de mise à disposition de l'Abattoir du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

ADOPTE

MISSION OPTIONNELLE DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE POUR UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN SANTE ET/OU PREVOYANCE

Mme GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 prévoyant que les centres de gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités qui le demandent une convention de participation dans le domaine de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,
Vu la délibération n° 2013-132 du 2 octobre 2013 instaurant une complémentaire santé pour les agents,
Vu la délibération n° 2013-133 du 2 octobre 2013 instaurant une complémentaire prévoyance pour les agents,

En 2013, une complémentaire santé et prévoyance avait été mise en place avec l'opérateur Collecteam. Depuis cette date, la collectivité participe à hauteur de huit euros par mois pour toute adhésion à la prévoyance et de cinq à vingt-cinq euros par mois pour l'adhésion à la couverture santé. La modulation de la participation santé est liée au montant annuel du salaire net.

Les deux conventions liant la collectivité à cet opérateur courent jusqu'au 31 décembre 2019.

Cependant, une forte augmentation des cotisations santé est intervenue au 1^{er} janvier 2016 (+ 19 %, délibération 2015-139 du 30 novembre 2015). Le montant de ces cotisations reste compétitif, mais une nouvelle augmentation avait été envisagée par Collecteam pour janvier 2017, augmentation dont nous ne connaissons pas encore le niveau et pour laquelle nous avons mis en demeure Collecteam de nous communiquer le montant.

Pour le 1^{er} janvier 2017, le Centre de Gestion met en oeuvre à son tour un système de complémentaire santé et prévoyance.

Le service que propose le Centre de Gestion a vocation à :

- Permettre à tout employeur territorial du département d'adhérer à un service mutualisé de convention de participation en Santé et/ou Prévoyance
- Permettre à tout agent d'un employeur territorial ayant adhéré à ce service d'accéder à une offre de couverture en santé et prévoyance potentiellement attractive du fait des économies d'échelle, en bénéficiant d'une participation de son employeur à sa couverture sociale.

Dans ce cadre, le principe de la participation de la collectivité aux adhésions santé et prévoyance serait maintenu.

Pour pouvoir envisager de recourir à ce service, il convient de donner mandat préalable au centre de gestion afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques choisis, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Compte tenu de la possibilité d'une forte augmentation des cotisations santé pour 2017, il paraît opportun d'avoir la possibilité de choisir -le moment venu- entre une poursuite de la convention avec Collecteam et le recours au service optionnel du CDG31.

Le Comité Technique sera informé de ces dispositions à la prochaine réunion.

Il est donc proposé :

DE DONNER mandat au CDG31 pour la réalisation de la mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé et pour la réalisation d'une couverture de Prévoyance, étant entendu que l'adhésion de la collectivité reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG 31.
D'INDIQUER que la participatoin définie par la délibération n° 2013-132 du 2 octobre 2013 instaurant une complémentaire santé pour les agents demeure, à savoir :

Montant du salaire mensuel <u>net</u> moyen calculé fin décembre de l'année n-1, au prorata de la période d'emploi, et qui sera pris en compte de janvier de l'année n à décembre de l'année n	Participation mensuelle de la collectivité <u>Montants bruts</u>
< 1 200 €	25,00 €

< 1 500 €	20,00 €
< 2 500 €	15,00 €
< 3 000 €	10,00 €
A partir de 3 000 €	5,00 €

D'INDIQUER que la participation définie par la délibération n° 2013-133 du 2 octobre 2013 instaurant une complémentaire prévoyance pour les agents demeure, à savoir :

- huit euros bruts mensuels, dans la limite de la cotisation due par l'agent.

ADOpte

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES
PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de toutes les décisions qu'il a prises, suite à la délégation qu'il a reçue le 24 avril 2014.

Pour la période du 15 mars 2016 à ce jour, voici la liste des décisions :

Contrat de maintenance concernant le logiciel gestion des droits de place des foires et marchés (727,02 €)	15.3.16
Contrat bal musette Karine Fontaine (2 989 €)	21.3.16

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55.

ANNEXES : SUBVENTIONS 2016

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

FONCTIONNEMENT ORDINAIRE

SPORT - 6574 40 -

	Avance 2016 déjà votée	Vote Conseil Municipal	TOTAL 2016 avances comprises
A.I.T.F.	11 500,00	11 500,00	23 000,00
Aéro Club		1 000,00	1 000,00
Amicale des Bielles Commingeoises		250,00	250,00
Archers de Sède		150,00	150,00
Association Communale Chasse Agréée		600,00	600,00

Bambin'eau		150,00	150,00
Billard Club St-Gaudinois		150,00	150,00
Boule sportive Commingeoise		310,00	310,00
Cercle d'Escrime Saint-Gaudinois		1 000,00	1 000,00
Club Alpin Français du Comminges		310,00	310,00
Club Commingeois G.V. Saint-Gaudens		150,00	150,00
Club de Tir Saint-Gaudinois		1 500,00	1 500,00
Comminges Saint-Gaudens Foot	17 605,00	17 605,00	35 210,00
Comminges Saint-Gaudens Foot Jeunes	9 150,00	9 150,00	18 300,00
Cyclo Randonneurs Saint-Gaudinois		450,00	450,00
District Comminges Foot		150,00	150,00
Ecole de Karaté de Saint-Gaudens		200,00	200,00
Galathéa Club FFESSM		150,00	150,00
Gymnastique Volontaire Commingeoise		200,00	200,00
Gymnastique volontaire de St-Gaudens		200,00	200,00
La Savate Commingeoise		350,00	350,00
L'envol Saint-Gaudinois	2 750,00	2 750,00	5 500,00
Le Ring Saint-Gaudinois		1 000,00	1 000,00
Les Saint-Gaudinois Gym	2 500,00	2 500,00	5 000,00
Marsouins du Comminges		2 000,00	2 000,00
Moto Club		2 100,00	2 100,00
Pétanque Saint-gaudinoise		150,00	150,00
Planeurs Pyrénées Comminges		450,00	450,00
R.C Saint-Gaudens XIII	17 605,00	17 605,00	35 210,00
R.C Saint-Gaudens XIII Jeunes	9 150,00	9 150,00	18 300,00
St Gaudens Basket Club		3 000,00	3 000,00
Saint-Gaudens Handball	2 500,00	2 500,00	5 000,00
Stade Saint-Gaudens XV	17 535,00	17 535,00	35 070,00
Stade Saint-Gaudens XV Jeunes	9 150,00	9 150,00	18 300,00
Stade St-Gaudinois Athlétisme	2 250,00	2 250,00	4 500,00
St Go Cyclisme		1 500,00	1 500,00
Tennis Club Saint-Gaudens	4 000,00	4 000,00	8 000,00
TOTAL	105 695,00	123 165,00	228 860,00
		228 860,00	

QUARTIERS - 65747 020 -

	Avance 2016 déjà votée	Vote Conseil Municipal	TOTAL 2016 avances comprises
Comité Organisation Serre de Cazaux		1 400,00	1 400,00
Saint-Gaudens Commerce +		5 000,00	5 000,00
TOTAL		6 400,00	6 400,00
		6 400,00	

EDUCATION - 6574 20 -

	Avance 2016 déjà votée	Vote Conseil Municipal	TOTAL 2016 avances comprises
<i>GREP Comminges</i>		250,00	250,00
TOTAL		250,00	250,00
250,00			

ECONOMIE ENVIRONNEMENT - 6574 92 -

	Avance 2016 déjà votée	Vote Conseil Municipal	TOTAL 2016 avances comprises
<i>ACPA refuge</i>	5 000,00	5 000,00	10 000,00
<i>ACPA Fourrière</i>	5 000,00	5 000,00	10 000,00
<i>Association Nature Comminges</i>		200,00	200,00
<i>Les vergers retrouvés du comminges</i>		150,00	150,00
<i>Vélo Saint-Go</i>		200,00	200,00
TOTAL	10 000,00	10 550,00	20 550,00
20 550,00			

ANCIENS COMBATTANTS - 65 748 020 -

	Avance 2016 déjà votée	Vote Conseil Municipal	TOTAL 2016 avances comprises
<i>Association des Commingeois des Anciens Combattants Algérie Maroc Tunisie</i>		150,00	150,00
<i>Amicale des Rapatriés</i>		180,00	180,00
<i>Anc. Comb. Fédération A. Maginot</i>		200,00	200,00
<i>F.N.A.C.A. Comité de Saint-Gaudens</i>		700,00	700,00
<i>Féd. Nat . Combattants Volontaires</i>		200,00	200,00
<i>Les Médailleurs Militaires</i>		200,00	200,00
<i>Société des membres de la Légion d'honneur</i>		200,00	200,00
<i>Souvenir Français</i>		200,00	200,00
<i>U.F. des Anciens Combattants</i>		180,00	180,00
<i>U.N. des Sous-Officiers en retraite</i>		150,00	150,00
<i>Union Nationale des combattants</i>		200,00	200,00
TOTAL	0,00	2 560,00	2 560,00
2 560,00			

LOISIRS - 6574 025 -

	Avance 2016 déjà votée	Vote Conseil Municipal	TOTAL 2016 avances comprises
<i>Amicale des anciens de la Céllulose</i>		150,00	150,00
<i>Association des Anciens Elèves du Lycée et des Collèges de Saint-Gaudens</i>		500,00	500,00
<i>Amicale des Retraités de la Gendarmerie en Comminges</i>		150,00	150,00
<i>Amicale Police Saint-Gaudinoise</i>		200,00	200,00
<i>Amicale Quartier ABBAL</i>		150,00	150,00

<i>Le Messager ST gaudinois</i>		230,00	230,00
<i>Société Avicole et Colombicole</i>		150,00	150,00
<i>Tarot Club</i>		150,00	150,00
TOTAL	0,00	1 680,00	1 680,00
		1 680,00	

CULTURE - 6574 33 -

	Avance 2016 déjà votée	Vote Conseil Municipal	TOTAL 2016 avances comprises
<i>Amicale Cartophile et Philatélique</i>		150,00	150,00
<i>Association d'Activités Artistiques</i>		150,00	150,00
<i>Association Philatélique du comminges</i>		150,00	150,00
<i>Atelier d'Art</i>		1 400,00	1 400,00
<i>Atelier d'Ici danse</i>		1 000,00	1 000,00
<i>BD en Comminges</i>		4 000,00	4 000,00
<i>Cercle Occitan Commingeois</i>		600,00	600,00
<i>Chapelle Saint-Jacques</i>	16 000,00	16 000,00	32 000,00
<i>Ciné Photo Club</i>		600,00	600,00
<i>C.L.A.P.</i>	27 500,00	27 500,00	55 000,00
<i>Délégation Jeunesses Musicale de France</i>		3 500,00	3 500,00
<i>Edelweiss Pyrénéen</i>		1 530,00	1 530,00
<i>Ensemble Vocal Comminges</i>		1 500,00	1 500,00
<i>Festival du Comminges</i>		7 600,00	7 600,00
<i>Les Amis de la Chapelle de la Caoue</i>		250,00	250,00
<i>Les Chanteurs du Comminges</i>		2 300,00	2 300,00
<i>Les Rêveurs de Théâtre</i>		150,00	150,00
<i>Les Troubadours du Comminges</i>		2 300,00	2 300,00
<i>Maison des Jeunes et de la Culture</i>	11 950,00	11 950,00	23 900,00
<i>Radio Présence Pyrénées</i>		750,00	750,00
<i>Rêves de Théâtre</i>		2 600,00	2 600,00
<i>Société des Etudes du Comminges</i>		770,00	770,00
<i>Société Mycologique du Comminges</i>		550,00	550,00
<i>Tasto Mounjetos du Comminges</i>		300,00	300,00
<i>Yankee Dancers</i>		600,00	600,00
TOTAL	55 450,00	88 200,00	143 650,00
		143 650,00	

SOCIAL - 6574 520 -

	Avance 2016 déjà votée	Vote Conseil Municipal	TOTAL 2016 avances comprises
<i>Accompagner en Comminges</i>		200,00	200,00
<i>Activités Séniors S.I.C.A.S.M.I.R</i>		250,00	250,00
<i>ADES EUROPE (Le Relais)</i>	14 000,00	14 000,00	28 000,00
<i>Agir Ensemble</i>		1 000,00	1 000,00
<i>ANRAS - FJT</i>	3 050,00	3 050,00	6 100,00

Association de l'Amitié		400,00	400,00
Association des Donneurs de Sang de Saint-Gaudens		150,00	150,00
Association Gascogne		160,00	160,00
Association chrétienne ACJC		150,00	150,00
COS	49 538,00	94 504,37	144 042,37
Comité Secours Populaire Français	1 250,00	1 250,00	2 500,00
Educoeur comminges		150,00	150,00
Femmes de Papier	2 000,00	2 000,00	4 000,00
FNATH- Féd.Nationale Accidentés travail		310,00	310,00
Grandir Ensemble		500,00	500,00
Les E.P.E.E.S.		150,00	150,00
Les Restaurants du Cœur	1 250,00	1 250,00	2 500,00
Mémoria y Exilio		500,00	500,00
Saint-Gaudens Accueil		500,00	500,00
Secours Catholique		1 600,00	1 600,00
Société de St-Vincent de Paul		550,00	550,00
Vivre à Orelia		700,00	700,00
TOTAL	71 088,00	123 324,37	194 412,37
		194 412,37	

TOTAL GÉNÉRAL	242 233,00 €	356 129,37 €
	598 362,37 €	